

subventionnées et à coût modique variaient de \$15.50 par mois au minimum à \$19.50 au maximum. Ces habitations sont toutes bien construites et à l'épreuve du feu. Elles sont pourvues de glacières électriques, de l'éclairage électrique et d'autres aménagements. Chacune est exposée au soleil à certaines heures du jour. Elles sont toutes aérées et il y a des terrains de jeu pour les enfants. Comparons l'état de choses existant à New-Haven et à New-York avec celui qui existe dans la capitale du Canada, par exemple. Le gouvernement fédéral a mis à la disposition d'Ottawa un certain nombre de bâtiments publics. Le chef de notre groupe et d'autres intéressés ont visité Wallis House, l'une des unités d'habitation. Ils y ont constaté un état de choses dont ni les membres du Parlement ni les Canadiens en général n'ont lieu d'être fiers. Le groupe de visiteurs comprenait le chef du parti, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), M. Donald C. MacDonald, président du club cécéfiste d'Ottawa-Est; Pat Conroy, Doris French et Allan O'Brien, membres du club d'Ottawa-Est, et M. J. E. McGuire, membre du club d'Ottawa-Ouest. Ils ont constaté là une situation abominable.

Le très hon. M. HOWE: J'invoque l'application du Règlement, monsieur le président. Le gouvernement fédéral n'ayant rien à voir à l'administration de Wallis-House, je soutiens que toute mention de ce sujet est absolument irrégulière.

M. NICHOLSON: J'ai expliqué clairement que le gouvernement fédéral n'administre pas ces immeubles.

Le très hon. M. HOWE: En quoi, alors, cela peut-il se rapporter au projet de loi à l'étude?

M. NICHOLSON: J'ai mentionné que le gouvernement fédéral avait placé ces immeubles à la disposition de la ville d'Ottawa. Ils servent à abriter quelques anciens combattants ainsi que des civils venus s'établir dans la capitale. Le gouvernement fédéral ne peut dire que la question du logement ne le regarde pas dans le district fédéral.

Le très hon. M. HOWE: J'insiste sur mon rappel au Règlement. Mon honorable ami traite un aspect de la question de l'habitation qui ne regarde en rien le gouvernement fédéral. Il a mis l'immeuble à la disposition de la ville. C'est un bon immeuble. L'usage qu'en fait la ville n'a rien à voir au projet de loi à l'étude.

M. MacINNIS: Nous étudions une mesure qui porte sur le logement: même si cela ne relève pas directement du bill, il nous faut connaître le problème général du logement,

[M. Nicholson.]

avant de savoir si la mesure pourra y remédier. C'est précisément à quoi tendent les observations de mon honorable collègue.

M. l'ORATEUR: Je rappelle aux honorables députés que la mesure à l'étude est une loi modifiant la loi nationale de 1944 sur l'habitation.

M. PROBE: Nous parlons du même projet de loi.

M. NICHOLSON: Si le ministre a suivi mon raisonnement...

Le très hon. M. HOWE: Je ne vois aucun inconvénient à ce que mon honorable collègue se mêle de politique municipale, mais il ne devrait pas profiter à cette fin du présent projet de loi.

M. COLDWELL: Comme nous étudions la question du logement, l'honorable député n'enfreint pas le Règlement en citant un exemple de la situation qui existe, à cet égard, dans la capitale. Il n'étudie pas des problèmes municipaux, mais bien un problème national, que souligne la situation à Ottawa et qu'il vient de nous décrire pour étayer sa thèse.

Le très hon. M. HOWE: Il pourrait fort bien s'attacher à un autre aspect de la question.

M. NICHOLSON: Je voulais montrer que le gouvernement fédéral se doit de conférer avec les représentants des provinces et des municipalités afin de discuter ces problèmes. Si le ministre s'oppose à ce que j'évoque cette situation honteuse dans la ville d'Ottawa, je...

M. RICHARD (Ottawa-Est): Je m'y oppose. J'invoque le Règlement. Je crois inutile d'évoquer un cas particulier...

Une VOIX: Il s'en trouve partout au Canada.

M. RICHARD (Ottawa-Est): ...à Ottawa ou ailleurs. Je ne crois pas que la situation à Wallis House soit plus déplorable qu'ailleurs; je ne la crois même pas déplorable du tout. Je crois qu'il y a lieu de rappeler l'honorable député à l'ordre immédiatement. Qu'il s'en tienne au bill.

Le très hon. M. HOWE: Parlez-nous du logement dans votre propre ville.

M. PROBE: Nous cherchons à rectifier la situation.

M. l'ORATEUR: Je me permets de signaler aux honorables députés la note explicative du bill, où l'on peut lire:

L'article 3 de la Loi nationale sur l'habitation a été remanié pour autoriser les institutions de prêts agréées à placer des fonds dans